

Publication du deuxième rapport de l'Ombudsman de l'Archevêché de Montréal

Montréal, le 15 décembre 2021 – L'Archevêché de Montréal dévoile aujourd'hui le deuxième rapport trimestriel de l'Ombudsman, Me Marie Christine Kirouack, *Ad.E.* Celui-ci est cumulatif et couvre ainsi la période comprise entre le 5 mai et le 30 novembre 2021.

Le rapport fait état de l'analyse de 75 plaintes formelles, dont 46 liées à des abus. De ce nombre, 30 concernent des abus sexuels qui se sont déroulés entre 1950 et aujourd'hui. Les 16 plaintes d'abus restantes sont liées à d'autres formes d'abus: psychologiques, financiers, physiques ou spirituels.

Dix plaintes pour abus (sexuels ou autres) ont été renvoyées à des enquêteurs externes, et neuf plaintes ont été transmises aux communautés religieuses concernées.

«Écouter leur souffrance [de victimes] est une part importante du travail de l'Ombudsman », a indiqué Me Marie Christine Kirouack, *Ad.E.* « Ces personnes ont besoin d'être réconfortées et confortées dans les sentiments qui sont les leurs. », a-t-elle ajoutée. « J'espère que le présent rapport encouragera d'autres victimes à porter plainte ».

Un cumulatif de 20 plaintes concernant majoritairement des problèmes entre des employés et des membres du clergé ou entre le Conseil de fabrique et un membre du clergé sont traitées par l'Office du personnel pastoral. De plus, neuf plaintes de nature variées sont traitées par le Vicaire général. Ces dernières ne visent pas des membres du clergé, mais sont plutôt en lien avec les cimetières, les recherches généalogiques ou les relations de travail.

Le rapport présente également 30 demandes faites à l'Ombudsman pour lesquelles elle n'a pas juridiction, incluant des plaintes relatives aux mesures sanitaires liées à la COVID-19 (8) et « les atrocités dont ont été victimes les peuples autochtones (13) ».

« J'accueille avec beaucoup d'ouverture ce deuxième rapport de l'Ombudsman, a déclaré Mgr Lépine, Archevêque de Montréal. D'une part, nous travaillons toujours à améliorer nos processus internes. D'autre part, des personnes ont vécu longtemps dans le silence des événements qui ont bouleversé leur vie et nous espérons que cette écoute dont ils font l'objet aujourd'hui contribue à la libération de la parole. Je souhaite réitérer tout le regret que je ressens pour les souffrances des victimes. Je rappelle que l'Ombudsman est à l'écoute des différentes formes d'abus. »

Mgr Lépine a créé le poste d'Ombudsman en mai dernier pour assurer aux victimes d'abus que leur voix sera non seulement entendue, mais également prise en compte. C'était l'une des principales recommandations du rapport Capriolo.



Le rapport complet est public et accessible sur le site de [l'Église catholique à Montréal](http://www.eglise-catholique.com).

Pour toute demande d'entrevue, veuillez communiquer avec l'Ombudsman.

Par téléphone : (514) PLAINTE - (514) 752-4683
Par courriel : plainte@ombudsman-ecm.com
Site internet : www.ombudsman-ecm.com

– 30 –

Source et information :

Erika Jacinto
Attachée de presse, bureau de l'Archevêque
Directrice, Communications et relations avec les médias
Archidiocèse catholique romain de Montréal
ejacinto@diocesemontreal.org